

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 148

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

FONCTION PUBLIQUE



PROGRAMME 148
Fonction publique

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

NATHALIE COLIN

Directrice générale de l'administration et de la fonction publique

Responsable du programme n° 148 : Fonction publique

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique permet une transformation profonde du cadre de gestion des politiques de ressources humaines dans la fonction publique et un renforcement du rôle de la DGAFP en qualité de DRH de l'État.

Les missions confiées à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) consistent à concevoir et à mettre en œuvre les cadres juridiques et les orientations de politique de ressources humaines pour la fonction publique de l'Etat et pour les fonctions publiques territoriale et hospitalière en lien avec la direction générale des collectivités locales (DGCL) et la direction générale de l'offre de soins (DGOS).

Le rôle et les missions de la DGAFP en qualité de DRH de l'État ont été consacrés par le décret du 22 décembre 2016, qui a rénové les instruments de pilotage à sa disposition (comité de pilotage rassemblant toutes les DRH de ministères, conseil d'orientation, schéma directeur des politiques de formation, etc.), mais les évolutions actuelles issues de la loi du 6 août 2019 permettent d'accélérer très fortement et de conférer un nouvel élan à l'ambition de transformation du pilotage des politiques de ressources humaines de l'État.

La DGAFP est à la fois garante de la cohérence statutaire et de l'animation du dialogue social. Elle assure une fonction d'accompagnement dans la mise en œuvre des chantiers RH interministériels et inter fonction publique. Pour garantir l'ensemble de ses missions à l'égard des agents publics, l'activité de la DGAFP s'articule autour de cinq missions principales :

- **Faire vivre un dialogue social de qualité et équilibré** : la DGAFP contribue à définir l'agenda social avec les organisations syndicales représentatives des 5,6 millions d'agents publics. L'agenda social de 2021 a porté sur les textes en lien avec les chantiers portés par le Gouvernement (la négociation collective dans la fonction publique, la crise sanitaire, le télétravail, la réforme de l'encadrement supérieur de l'Etat, les dispositifs Concours Talents ou encore la formation, etc.) ;
- **Piloter la fonction RH** : la DGAFP, en lien avec les DRH ministérielles, définit les orientations et coordonne les politiques de gestion des ressources humaines déployées au sein des administrations de l'État. Elle conduit le dialogue stratégique RH avec les ministères. Elle s'appuie sur l'Ecole du management et des ressources humaines pour diffuser une culture RH interministérielle et inter-versants de la fonction publique. Elle mobilise les plates-formes d'appui à la gestion des ressources humaines (PFRH) afin de décliner dans les territoires la stratégie interministérielle de ressources humaines ;
- **Appuyer les transformations** : la DGAFP, en sa qualité de DRH de l'État, est pleinement mobilisée pour accompagner les transformations en travaillant à l'évolution des dispositifs existants et en proposant de nouveaux outils sur le processus de recrutement, le développement de la mobilité interministérielle, les dispositifs favorisant la diversité et la déconcentration des actes RH ;
- **Élaborer et déployer des politiques RH interministérielles** : la DGAFP soutient l'innovation en matière de ressources humaines, conçue comme un véritable levier de transformation de l'administration et des services publics. Elle promeut la qualité de vie au travail et la protection de la santé et de la sécurité au travail. Elle rend effective l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- **Fournir une expertise** et proposer des orientations pour toute la fonction publique, en appui de la transformation des politiques de ressources humaines, en matière statutaire, indemnitaire et en matière de politique salariale. La DGAFP assure l'évolution du statut des fonctionnaires et en garantit l'équité et la cohérence à l'échelle interministérielle. Elle pilote également l'action sociale interministérielle.

L'action de la DGAFP couvre donc l'ensemble de la politique conduite en matière de fonction publique. Les crédits du programme 148 ne rendent compte que partiellement de cette mission.

Les **moyens financiers alloués** portent, en effet, uniquement sur les trois actions interministérielles suivantes :

- la formation des fonctionnaires ;
- l'action sociale interministérielle ;
- l'appui aux politiques de ressources humaines.

S'agissant de **la formation des fonctionnaires (action 01)**, les crédits portés par le programme correspondent essentiellement au financement de la **formation initiale des fonctionnaires** à travers les subventions pour charge de service public versées aux opérateurs en charge de la formation initiale des futurs cadres supérieurs de l'État - l'École nationale d'administration (ENA) ainsi que celle des futurs attachés d'administration formés dans les instituts régionaux d'administration (IRA). A ce titre, l'année 2021 a été consacrée à la mise en œuvre de la réforme de la haute fonction publique et la création de l'Institut national du service public (INSP) à compter du 1^{er} janvier 2022.

Par ailleurs, une part de ces crédits est consacrée à la **formation continue des agents** afin de favoriser, notamment par l'échelon interministériel déconcentré, le développement des politiques de professionnalisation selon une logique de « métiers ». Cette politique est complétée par de nouveaux instruments de coordination de l'utilisation des crédits ministériels en matière de formation continue transverse.

S'agissant des crédits couvrant les dépenses de **l'action sociale interministérielle (action 02)**, ils représentent plus de 50 % des dépenses portées par le programme et s'articulent autour de dispositifs permettant de financer :

- des prestations individuelles, définies dans le cadre du comité interministériel de l'action sociale (chèques vacances, chèque emploi service universel – CESU garde d'enfants). Elles visent une conciliation facilitée entre la vie professionnelle et la vie personnelle ou un soutien financier à la mobilité via l'aide à l'installation des personnels de l'Etat (AIP), qui a bénéficié à 12 332 agents en 2021 (contre 8 799 en 2020 et 10 151 en 2019) ;
- des prestations collectives (réservation de places en crèches, réservation de logement, opérations d'investissement destinées à la mise aux normes des restaurants interministériels administratifs).

L'action 3 du programme regroupe les crédits alloués au développement de **Place de l'emploi public**, portail commun aux trois versants de la fonction publique dédié au recrutement et à la mobilité. Plus de 255 000 offres d'emplois ont été publiées sur la plateforme en 2021 (contre 190 000 en 2020). Cette action comprend également **quatre fonds interministériels** (celui de l'innovation RH, de l'amélioration des conditions de travail et celui de l'égalité professionnelle, qui ont financé plus de 130 projets en 2021, et un fonds pour les systèmes d'information des ressources humaines) qui permettent à la DGAFP de répondre aux objectifs et missions assignés par le décret du 22 décembre 2016. Ces dispositifs permettent de valoriser les initiatives RH de proximité et de concourir à diffuser les principales innovations.

Au-delà des crédits alloués au programme 148, les actions prioritaires de la DGAFP en 2021 ont notamment été consacrées à la réforme de la haute fonction publique, la convergence indemnitaire des agents de la filière administrative de l'Etat, la mise en œuvre des mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents publics annoncées dans le cadre de la conférence sur les perspectives salariales de la fonction publique, la signature du premier accord sur le télétravail dans la fonction publique le 13 juillet 2021 et la mise en place du forfait « Télétravail », les négociations qui ont abouti à la signature de l'accord interministériel définissant les modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire, le plan Talents du service public et la création de 74 prépas Talents réparties dans toute la France, l'élaboration du code général de la fonction publique, l'action en matière de promotion de la laïcité dans le cadre du nouveau comité interministériel à la laïcité ou encore l'aboutissement des travaux de la marque employeur « Choisir le service public ».

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Développer et promouvoir l'adaptation des règles actuelles aux exigences d'une gestion modernisée des ressources humaines de la fonction publique

INDICATEUR 1.1 : Nombre de corps de fonctionnaires relevant de l'Etat ou des établissements publics administratifs après des mesures de fusion ou de mise en extinction - ou par un alignement sur des dispositions statutaires communes

OBJECTIF 2 : Optimiser la formation initiale des fonctionnaires

INDICATEUR 2.1 : Dépenses consacrées à la formation initiale dans les IRA et à l'ENA

OBJECTIF 3 : Optimiser la réponse aux besoins des agents en matière d'action sociale

INDICATEUR 3.1 : Coût de gestion des prestataires extérieurs chargés de la gestion de certaines prestations d'action sociale

INDICATEUR 3.2 : Coût moyen annuel de réservation d'une place en crèche

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Développer et promouvoir l'adaptation des règles actuelles aux exigences d'une gestion modernisée des ressources humaines de la fonction publique

INDICATEUR

1.1 – Nombre de corps de fonctionnaires relevant de l'Etat ou des établissements publics administratifs après des mesures de fusion ou de mise en extinction - ou par un alignement sur des dispositions statutaires communes

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre total de corps actifs au 31 décembre de l'année	Nombre de corps	297	288	284	284	284	284

Commentaires techniques

Source des données : DGAFP ; Bureau des statuts particuliers et des parcours de carrière (4SPC)

Mode de calcul : Le nombre de corps actifs est obtenu par soustraction du nombre de corps supprimés (cumul du nombre de corps de fonctionnaires ayant fait l'objet de mesures de fusion, d'intégration ou de mise en extinction) au nombre de corps comptabilisés au 1^{er} janvier 2005,

La part des corps régis par des dispositions statutaires et indicielles harmonisées est obtenue par différence entre le nombre de corps actifs et le nombre de « typologies » de corps définies en regroupant sous une même typologie les corps obéissant à des dispositions harmonisées.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 : Part des agents des filières administratives, sociale et technique s'inscrivant dans un dispositif de simplification indemnitaire

En 2021, le nombre de corps de fonctionnaires relevant de l'État ou de ses établissements publics s'est établi à 284 corps (contre 288 en 2020), conformément à l'objectif fixé dans le PAP 2021. La création d'un corps unique de maîtres de conférences des universités – praticiens hospitaliers et d'un corps unique de professeurs des universités – praticiens hospitaliers (v. décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021) a permis la suppression de 4 corps en regroupant les spécialités desdits corps.

Après la forte réduction du nombre de corps opérée entre 2005 et 2014, cet indicateur sera intéressant à étudier avec l'impact de la réforme de la haute fonction publique les prochaines années, et notamment au regard du nombre de corps appelés à être mis en extinction ou à être supprimés. Ce mouvement est amorcé à partir du 1^{er} janvier 2022. Par ailleurs, l'extension de certaines mesures issues des accords dits du Ségur de la Santé à des corps paramédicaux relevant du ministère des armées, pourra également impacter à la baisse le nombre de corps de fonctionnaires de l'État. Toutefois, hors ces réformes spécifiques, les marges de réduction du nombre de corps deviennent limitées et l'indicateur est appelé à demeurer relativement stable, aux alentours de 280 corps.

Fonction publique

Programme n° 148 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**2 – Optimiser la formation initiale des fonctionnaires****INDICATEUR****2.1 – Dépenses consacrées à la formation initiale dans les IRA et à l'ENA**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût complet annuel d'un élève IRA	€	62 921	44 260	45 050	43 130	46 959	46 000
Coût de prise en charge employeur d'un élève ENA en cycle classique	€			74 074	80 739	62 991	74 000
Coût pédagogique d'un élève ENA en cycle classique	€			23 416	23 093	24 593	23 000
Coût de prise en charge employeur d'un élève ENA en cycle international long	€			1 455	1 640	4 173	1 500
Coût complet annuel d'un élève ENA	€	82 494	82 691	83 708	89 484	87 584	83 700
Coût pédagogique d'un élève ENA en cycle international long	€			21 021	20 551	22 487	21 000

Commentaires techniquesSource des données : IRA, ENAMode de calcul :

Pour les IRA, la méthode retenue consiste à identifier, à partir du compte financier des établissements, les charges directement imputables aux deux principales missions des établissements (formation initiale et formation continue) ainsi que celles afférentes au recrutement de l'élève suite à la déconcentration des concours et à ventiler les charges indirectes ou destination support (amortissement compris) au prorata de la répartition primaire des charges directes des deux destinations. Il s'agit donc d'un coût complet. Les éléments de rémunération des élèves représentent une part prépondérante de ce coût complet, dont l'évolution est étroitement corrélée aux mesures salariales et sociales à caractère général ainsi qu'à la variation du nombre d'élèves recrutés et formés.

Le coût complet d'un élève est calculé selon le ratio suivant : montant des rémunérations chargées des élèves et agents des IRA et ensemble des coûts d'organisation des concours et de support de l'activité de formation (numérateur) par le nombre d'élèves de la promotion de septembre N-1 et de mars N (dénominateur). Plus précisément :

- au numérateur, sont consolidés les dépenses liées à l'organisation des concours, les rémunérations chargées des élèves, les coûts de déplacement des élèves, les subventions accordées aux associations d'élèves, les dépenses pédagogiques et 90 % des dépenses de soutien à l'activité de formation, c'est-à-dire les rémunérations chargées des agents des IRA et l'ensemble des coûts support de l'activité de formation.

- Au dénominateur, sont recensés les élèves de la formation initiale, issus des concours, et reçus en scolarité en septembre N-1 et mars N de l'année N du RAP déduction faite des démissions. Concrètement, sont pris en compte pour le RAP 2021, les élèves arrivés en scolarité en septembre 2020 (rémunérés du 1^{er} septembre 2020 au 30 avril 2021) et les élèves arrivés au mois de mars 2021 (rémunérés de mars 2021 à octobre 2021).

Le coût d'un élève de l'ENA se décompose en :

- le coût de prise en charge « employeur » (fonctions recrutement et rémunération) ;
- le coût pédagogique (fonction organisme de formation), qui comprend les dépenses d'enseignements et de stages.

Le coût complet est un agrégat de ces deux coûts.

Le même principe s'applique pour les élèves en cycle international long, cycle permettant à des managers publics étrangers de se familiariser avec l'administration française en suivant des enseignements communs avec le parcours de formation initiale.

Le coût complet qui consiste, à partir du compte financier de l'opérateur, à identifier les charges directement imputables à la formation initiale des élèves puis à ventiler une quote-part des charges indirectes afférentes au support. L'ENA distingue le coût employeur regroupant le coût de recrutement et le coût de rémunération, du coût pédagogique comprenant les coûts de scolarité et de stage.

L'indicateur est donc calculé à partir de toutes les actions concernant les élèves de la formation initiale, à savoir les concours d'entrée, la rémunération des élèves (charges sociales incluses), la formation des élèves durant la scolarité (stages, jurys et intervenants, là aussi charges sociales comprises), les dépenses liées aux personnels de l'École assurant ces missions (salaire et charges sociales), et enfin les dépenses de soutien en rapport avec ces actions.

Enfin, chaque coût est calculé par le rapport entre les dépenses et les effectifs suivants :

- au numérateur sont consolidées les dépenses de fonctionnement et de personnel de missions de recrutement et de la formation initiale auxquelles s'ajoute une quote-part de dépense de soutien. La clef de répartition du soutien sur la formation initiale s'élève à 30%.
- au dénominateur sont comptabilisés les effectifs en ETPT des élèves français et étrangers. Ce ratio est annualisé et couvre les effectifs de deux promotions présentes sur l'année.

ANALYSE DES RÉSULTATS

IRA :

Le coût complet de l'élève 2021 connaît une hausse par rapport à la prévision initiale. Cette hausse est imputable à des effets sur les éléments portant tant sur le « numérateur » que sur le « dénominateur ».

Sur le numérateur, plusieurs revalorisations générales ou spécifiques sont intervenues en 2021 et ont eu un impact sur le coût de la formation.

Ces mesures sont :

- le passage, en octobre 2021, de l'indice majoré 321 à l'indice majoré 340. Cette mesure n'est pas spécifique aux IRA. Elle concerne l'ensemble de la fonction publique afin d'assurer une rémunération au minimum égale au SMIC et de faire disparaître l'indemnité différentielle, perçue jusque-là (décret n° 2021-1270 du 29 septembre 2021 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique) ;
- le passage de l'indemnité de formation des élèves de 87,2 euros à 200 euros (arrêté du 20 août 2021 modifiant l'arrêté du 4 octobre 1999 relatif aux indemnités allouées aux élèves des instituts régionaux d'administration) ;
- le passage de l'indemnité forfaitaire mensuelle des élèves du concours interne et du troisième concours de 180 à 190 euros (arrêté précité).

Ces deux dernières mesures s'inscrivent dans une double ambition : améliorer l'attractivité des concours des IRA et rapprocher le régime indemnitaire des élèves des IRA, qui n'a pas fait l'objet de modification depuis 1999, avec celui des élèves de corps similaires.

Par ailleurs, le pourcentage du total des dépenses de soutien à l'activité de formation pris en compte dans le calcul du coût a été défini à 90 %, afin d'assurer une harmonisation et une clarification de son évaluation pour chaque IRA. Ces dépenses de soutien connaissent ainsi une hausse en 2021.

L'ensemble de ces éléments conduisent à une hausse des dépenses total du numérateur de 957 543 euros comparé à l'exercice 2020.

Sur le dénominateur, le nombre d'élèves formés est passé de 804 en 2020 à 782 en 2021.

ENA :

Le coût d'un élève de l'ENA se décompose en :

- le coût de prise en charge « employeur » (fonctions recrutement et rémunération), qui s'élève à 62 991 € en 2021 ;
- le coût pédagogique (fonction organisme de formation), qui comprend les dépenses d'enseignements et de stages à hauteur de 24 593 € en 2021.

Le coût complet est ainsi un agrégat de ces deux coûts.

Le coût complet annuel moyen d'un élève en formation initiale de l'ENA est ainsi évalué à 87 584 € en fin de gestion 2021, contre une prévision PAP actualisée de 89 484 €.

Cette baisse du coût de 2,12 % est la conséquence d'économies réalisées sur les coûts de recrutement et sur les enseignements en raison notamment du contexte sanitaire. Toutefois, une hausse de 5% par rapport au RAP 2020 est

Fonction publique

Programme n° 148 | Objectifs et indicateurs de performance

constatée. Cette hausse du coût s'analyse au regard d'une année 2020 dont les coûts de fonctionnement ont été moindres en raison de l'impact de la crise sanitaire sur la scolarité des élèves et sur les travaux d'investissement.

Les indicateurs sur le coût de prise en charge des élèves en cycle international long permettent d'effectuer des comparaisons avec les élèves issus du concours ENA et révèlent des frais moyens relativement similaires si on exclut les coûts de rémunération.

OBJECTIF**3 – Optimiser la réponse aux besoins des agents en matière d'action sociale****INDICATEUR****3.1 – Coût de gestion des prestataires extérieurs chargés de la gestion de certaines prestations d'action sociale**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part du coût de gestion des prestataires extérieurs chargés de la gestion de certaines prestations d'action sociale dans le coût total pour l'Etat	%	5,74	5,60	5,26	Sans objet	4,7	4,92

Commentaires techniques

Source des données : Rapports annuels de gestion établis par les prestataires ; situations financières et tableaux de bord mensuels établis par les prestataires.

Mode de calcul : le coût de gestion correspond à la rémunération des prestataires de service. Le pourcentage (part du coût de gestion) est calculé en effectuant le rapport du coût de gestion sur le coût total pour l'État (aides versées aux agents + sommes versées aux prestataires + rémunération de tiers éventuels chargés notamment de l'émission ou de l'envoi des titres).

Les prestations d'action sociale concernées sont les chèques-vacances, le chèque emploi service universel destiné à la prise en charge partielle des frais de garde engagés par les agents de l'État pour la garde de leurs enfants de 0 à 6 ans (CESU 0-6 ans) ainsi que l'aide à l'installation des personnels de l'État.

INDICATEUR**3.2 – Coût moyen annuel de réservation d'une place en crèche**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût moyen annuel de réservation d'une place en crèche	€	7462	7434	7 189	Sans objet	7402	7 010

Commentaires techniques

Source des données : DGAFP, bureau des politiques sociales, de la santé et de la sécurité au travail.

Mode de calcul : Le coût moyen est obtenu en effectuant le rapport du coût complet de réservation des berceaux (coût de la réservation du berceau sur toute la durée du marché, même lorsque celui-ci court d'une année civile à l'autre) sur le nombre de berceaux réservés pour l'année considérée.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 3.1 : COÛT DE GESTION DES PRESTATAIRES EXTÉRIEURS CHARGÉS DE LA GESTION DE CERTAINES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

Le résultat 2021 (4,70%) est moins élevé que la prévision inscrite dans le PAP 2021 (5,26%). Cet écart s'explique principalement par la baisse des coûts de gestion du CESU 0-6 ans (2,66 % en 2021 contre 2,78 % en 2020) et des coûts de gestion de l'AIP (1% en 2021 contre 2,1 % en 2020), non compensée par la légère hausse du coût de gestion du chèque vacances (CV) en 2021 (8,6 % en 2021 contre 8,54% en 2020).

Pour 2021, la mise en œuvre de mesures de revalorisation du barème du CESU, d'introduction d'une nouvelle tranche d'aide et de simplification des procédures ont favorisé l'augmentation du nombre de bénéficiaires et du volume d'émission de titres CESU. Ainsi, la hausse de bénéficiaires, et par effet de titres émis, a entraîné sur l'enveloppe totale dédiée à cette mesure, une baisse de la part (en %) du coût de gestion (rapport nombre de bénéficiaires/frais de gestion plus favorable).

L'effet est le même pour les coûts de gestion de l'AIP dont la part (en %) a diminué du fait de la hausse sensible du volume de financement de cette aide en 2021. Cette hausse du volume résulte de la revalorisation dans le courant 2021 des montants de l'aide et de l'élargissement de ce dispositif aux agents contractuels (augmentation de l'assiette des bénéficiaires réduisant les coûts de gestion).

Enfin, la baisse du nombre de plans d'épargne vacances servis en 2021 a eu un faible impact sur le coût de gestion de cette mesure. En effet, celui-ci n'est pas complètement proportionnel au volume de bénéficiaires puisque chaque demande de CV induit un coût d'instruction unitaire quel que soit l'issue de la demande, positive ou négative.

INDICATEUR 3.2 : COÛT MOYEN ANNUEL DE RÉSERVATION D'UNE PLACE EN CRÈCHE

Le coût moyen de réservation d'une place en crèche en 2021 s'est établi à 7 402 €. Ce résultat est légèrement inférieur à la réalisation 2020. De manière générale, ce montant résulte de la négociation à la baisse des prix dans le cadre de nouveaux marchés et s'inscrit dans une tendance à la baisse entamée depuis 2019. Cet indicateur permet de porter une attention particulière aux prix proposés par les candidats lors de la passation des marchés. Son suivi est en outre un élément clé dans la programmation des réservations. La baisse du coût moyen annuel de réservation d'une place en crèche permet en effet, à coût constant, d'envisager la réservation de nouvelles places.

Fonction publique

Programme n° 148 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i>						
<i>Consommation 2021</i>						
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 87 974	82 417 817 74 410 562		7 114 347 15 604 707	89 822 164 90 103 244	89 822 164
02 – Action sociale interministérielle		119 321 258 121 320 055	12 675 198 3 209 383	4 650 000 4 616 996	136 646 456 129 146 433	139 681 456
03 – Appui et innovation des ressources humaines		7 018 480 6 644 478		171 889	7 018 480 6 816 367	7 018 480
Total des AE prévues en LFI	290 000	208 757 555	12 675 198	11 764 347	233 487 100	236 522 100
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+5 785 546 (hors titre 2)		+5 785 546	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 450		-6 918 355 (hors titre 2)		-6 919 805	
Total des AE ouvertes	288 550		232 064 291 (hors titre 2)		232 352 841	
Total des AE consommées	87 974	202 375 095	3 209 383	20 393 592	226 066 044	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i>						
<i>Consommation 2021</i>						
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 87 974	80 417 817 74 717 927		6 333 347 11 252 657	87 041 164 86 058 558	87 041 164
02 – Action sociale interministérielle		119 131 194 117 669 639	6 525 262 1 387 187	4 650 000 4 705 250	130 306 456 123 762 077	133 341 456
03 – Appui et innovation des ressources humaines		7 018 480 6 433 197		128 069	7 018 480 6 561 266	7 018 480
Total des CP prévus en LFI	290 000	206 567 491	6 525 262	10 983 347	224 366 100	227 401 100
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+5 785 546 (hors titre 2)		+5 785 546	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 450		-2 480 620 (hors titre 2)		-2 482 070	
Total des CP ouverts	288 550		227 381 026 (hors titre 2)		227 669 576	
Total des CP consommés	87 974	198 820 763	1 387 187	16 085 976	216 381 901	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 91 929	73 397 817 72 496 196		5 584 347 5 193 239	79 272 164	79 272 164 77 781 364
02 – Action sociale interministérielle		116 938 991 113 398 454	4 663 159 613 658	3 400 000 3 198 329	125 002 150	128 037 150 117 210 441
03 – Appui et innovation des ressources humaines		5 668 480 5 250 183	1 580	18 000	5 668 480	5 668 480 5 269 763
Total des AE prévues en LFI	290 000	196 005 288	4 663 159	8 984 347	209 942 794	212 977 794
Total des AE consommées	91 929	191 144 833	615 238	8 409 568		200 261 568

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 91 929	73 397 817 71 963 547		5 584 347 5 336 239	79 272 164	79 272 164 77 391 715
02 – Action sociale interministérielle		116 718 927 111 493 131	4 883 223 2 626 925	3 400 000 3 305 402	125 002 150	128 037 150 117 425 459
03 – Appui et innovation des ressources humaines		5 668 480 3 536 061	5 780	18 000	5 668 480	5 668 480 3 559 841
Total des CP prévus en LFI	290 000	195 785 224	4 883 223	8 984 347	209 942 794	212 977 794
Total des CP consommés	91 929	186 992 739	2 632 705	8 659 641		198 377 014

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	91 929	290 000	87 974	91 929	290 000	87 974
Rémunérations d'activité	90 745	275 790	86 645	90 745	275 790	86 645
Cotisations et contributions sociales	1 185	14 210	1 329	1 185	14 210	1 329
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	191 144 833	208 757 555	202 375 095	186 992 739	206 567 491	198 820 763
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	121 001 737	138 091 187	130 948 862	116 849 643	135 901 123	127 394 530
Subventions pour charges de service public	70 143 096	70 666 368	71 426 233	70 143 096	70 666 368	71 426 233
Titre 5 – Dépenses d'investissement	615 238	12 675 198	3 209 383	2 632 705	6 525 262	1 387 187
Dépenses pour immobilisations corporelles de	615 238	12 675 198	3 209 383	2 628 505	6 525 262	1 387 187

Fonction publique

Programme n° 148 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
l'État						
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	0	0	4 200	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	8 409 568	11 764 347	20 393 592	8 659 641	10 983 347	16 085 976
Transferts aux ménages	5 800 858	9 110 000	10 454 226	6 013 040	8 329 000	8 937 226
Transferts aux entreprises	-38 841	0	-91 000	-1 341	0	0
Transferts aux collectivités territoriales	-391	0	0	0	0	0
Transferts aux autres collectivités	2 647 942	2 654 347	10 030 366	2 647 942	2 654 347	7 148 750
Total hors FdC et AdP		233 487 100			224 366 100	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-1 450			-1 450	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-1 132 809			+3 304 926	
Total*	200 261 568	232 352 841	226 066 044	198 377 014	227 669 576	216 381 901

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	3 995 500	3 035 000	5 785 546	3 995 500	3 035 000	5 785 546
Total	3 995 500	3 035 000	5 785 546	3 995 500	3 035 000	5 785 546

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		331 157		331 157				
03/2021		202 252		202 252				
04/2021		2 149 156		2 149 156				
05/2021		727 796		727 796				
07/2021		321 843		321 843				
09/2021		19 764		19 764				
10/2021		441 939		441 939				
11/2021		11 247		11 247				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/2021		1 565 391		1 565 391				
01/2022		15 000		15 000				
Total		5 785 546		5 785 546				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021		163 816						
Total		163 816						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2021		2 544 368		4 406 007				
Total		2 544 368		4 406 007				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/02/2021		3 000 000		3 000 000				
Total		3 000 000		3 000 000				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021						2 066 517		
19/11/2021						4 360 646	3 966 517	
Total						6 427 163	3 966 517	

Fonction publique

Programme n° 148 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021					1 450	6 199 376	1 450	5 920 110
Total					1 450	6 199 376	1 450	5 920 110

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		11 493 730		13 191 553	1 450	12 626 539	1 450	9 886 627

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 87 974	89 532 164 90 015 269	89 822 164 90 103 244	290 000 87 974	86 751 164 85 970 584	87 041 164 86 058 558
02 – Action sociale interministérielle		136 646 456 129 146 433	139 681 456 129 146 433		130 306 456 123 762 077	133 341 456 123 762 077
03 – Appui et innovation des ressources humaines		7 018 480 6 816 367	7 018 480 6 816 367		7 018 480 6 561 266	7 018 480 6 561 266
Total des crédits prévus en LFI *	290 000	233 197 100	233 487 100	290 000	224 076 100	224 366 100
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-1 450	-1 132 809	-1 134 259	-1 450	+3 304 926	+3 303 476
Total des crédits ouverts	288 550	232 064 291	232 352 841	288 550	227 381 026	227 669 576
Total des crédits consommés	87 974	225 978 069	226 066 044	87 974	216 293 926	216 381 901
Crédits ouverts - crédits consommés	+200 576	+6 086 221	+6 286 797	+200 576	+11 087 100	+11 287 675

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	290 000	224 197 100	224 487 100	290 000	217 076 100	217 366 100
Amendements	0	+9 000 000	+9 000 000	0	+7 000 000	+7 000 000
LFI	290 000	233 197 100	233 487 100	290 000	224 076 100	224 366 100

Les crédits hors titre 2 du programme ont été abondés de 9,0 M€ en AE et de 7,0 M€ en CP par l'amendement n°II-1773 de l'Assemblée Nationale. L'objet de cet amendement est de renforcer le dispositif des classes préparatoires intégrées en créant 1 000 postes supplémentaires dans ces classes préparatoires et doubler l'allocation diversité pour renforcer l'attractivité du dispositif.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les décrets n°2021-831 du 28 juin 2021 et n°2021-1509 du 19 novembre 2021 ont transféré respectivement 2,1 M€ en AE puis 4,4 M€ en AE et 4,0 M€ en CP à destination du P348 «Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants». Ces crédits ont financé des opérations de rénovation des restaurants inter-administratifs de Strasbourg, d'Alençon, de Nantes et de Lille.

Fonction publique

Programme n° 148 | Justification au premier euro

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les crédits ouverts par voie de fonds de concours pour un montant total de 5 785 545,79 € concernent essentiellement les aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structures de garde collective.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 450	7 275 930	7 277 380	1 450	6 911 090	6 912 540
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	1 450	7 275 930	7 277 380	1 450	6 911 090	6 912 540

Crédits du titre 2

La loi n°2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificatives pour 2021 a annulé le montant de la réserve de précaution, soit 1 450 €.

Crédits du hors titre 2

Le programme a fait l'objet d'un dégel de 1 076 553 € en AE et de 990 979€ en CP.

En fin de gestion, la réserve résiduelle de 6 199 376 € en AE et 5 920 110 € en CP a été intégralement annulée par la loi n°2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificatives pour 2021.

Dépenses pluriannuelles

Fonction publique

Programme n° 148 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 232 064 291	CP ouverts en 2021 * (P1) 227 381 026
AE engagées en 2021 (E2) 225 978 069	CP consommés en 2021 (P2) 216 293 926
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 249 055	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 13 689 218
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 5 837 167	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 202 604 708

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 33 479 236				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 600 240				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 34 079 476	-	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 13 689 218	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 20 390 257
AE engagées en 2021 (E2) 225 978 069	-	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 202 604 708	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 23 373 362
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 43 763 619
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 17 541 261
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 26 222 358

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2021 sont évalués à 43,8 M€ et correspondent principalement

- à diverses dépenses d'action sociales à l'échelon local pour 28,9 M€ ;
- à des soldes liés au dispositif "classes prépa Talents" pour 2,8 M€ ;
- à la rénovation des restaurants inter-administratifs pour 2,0 M€ ;
- à la réservation des berceaux en crèches pour 1,5 M€;
- à des projets portés par l'activité accompagnement RH pour 1,1 M€
- à des opérations des sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS) pour 0,5 M€.

Fonction publique

Programme n° 148 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Formation des fonctionnaires

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Formation des fonctionnaires	290 000	89 532 164	89 822 164	290 000	86 751 164	87 041 164
	87 974	90 015 269	90 103 244	87 974	85 970 584	86 058 558

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) pilote les politiques de formation au sein de la fonction publique à travers l'élaboration d'un schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État. Elaboré en lien avec les ministères, ce schéma directeur est un document cadre qui fixe, pour trois ans, les axes stratégiques et actions prioritaires pour les domaines communs à l'ensemble des ministères. L'actuel schéma directeur couvre la période 2021-2023 dont l'une des orientations majeures est de développer les mutualisations, au niveau national (administrations centrales, services déconcentrés, établissements publics et écoles de service public) afin de structurer l'offre de formation dans les domaines transverses, garantir sa qualité, son accessibilité et sa pertinence. Au-delà de l'impact en termes de politique RH de l'amplification de la professionnalisation des filières professionnelles transverses, la mutualisation représente un gain global pour le budget de l'Etat. Aujourd'hui, 21 dispositifs sont identifiés dont 6 sont déjà notifiés (5 marchés interministériels de formation et une convention pilotée par la DGAFP pour la formation des agents en matière de ressources humaines), 6 sont en cours d'élaboration et 9 sont programmés à partir de 2022.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission de pilotage, la DGAFP :

- assure, au niveau central, le suivi et la coordination des actions de formation continue des ministères, anime le réseau des responsables des politiques de formation des ministères, soutient les démarches de coopération et de mutualisation des actions entre les périmètres ministériels, porte des dispositifs interministériels, favorise le développement des pratiques pédagogiques innovantes et de la formation à distance et accompagne, plus généralement, la modernisation de l'appareil de formation de l'État.
- est tête de réseau des plates-formes régionales de gestion des ressources humaines. A ce titre, elle co-anime le réseau des conseillers à la formation interministérielle. Ceux-ci mettent en place au niveau déconcentré un programme annuel de formation continue interministérielle, sur la base des orientations et des priorités du schéma directeur pour la formation professionnelle tout au long de la vie et dans une logique de coopération et de mutualisation entre les services de l'État en région. 7 119 sessions de formation ont été organisées représentant 81 604 journées de formation pour 61 632 stagiaires.

La DGAFP assure par ailleurs la tutelle administrative, juridique et financière des écoles interministérielles de formation : l'École nationale d'administration (ENA) et les cinq Instituts régionaux d'administration (IRA). Depuis 2009, des classes préparatoires intégrées (CPI) ont été mises en place au sein de nombreuses écoles de service public, dont les IRA. Elles constituent une part importante des actions menées en faveur de la promotion de l'égalité des chances dans la fonction publique en apportant, sous condition de ressources, une aide aux étudiants et aux demandeurs d'emploi, pour la préparation aux concours de catégorie A ou B.

En 2021 le dispositif des CPI a été intégré dans un dispositif plus vaste associé au déploiement du Plan Talents du Service public.

Le plan Talents du Service public vise à remédier au constat d'une fonction publique, et surtout d'une haute fonction publique, qui ne joue plus le rôle d'ascenseur social, mais aussi d'une perte d'attractivité des concours et métiers du service public. L'ambition est de trouver et de recruter des fonctionnaires et hauts fonctionnaires qui ressemblent davantage à la diversité sociale et territoriale de notre pays, et redonner toute sa force à la promesse républicaine.

Ce plan emporte notamment la création de classes dites « Prépas Talents » pour accompagner les jeunes talents dans leur réussite aux concours de la fonction publique sur l'ensemble du territoire dès 2021.

Il s'agit de rendre diplômantes les préparations suivies au sein des classes préparatoires « égalité des chances », pour des étudiants qui seront sélectionnés sous conditions de ressources et de mérite, sur la base d'un dossier et d'un entretien tenant compte du parcours du candidat, de ses aptitudes, de sa motivation et de son potentiel. Chaque étudiant bénéficiera d'un tutorat renforcé par des fonctionnaires et hauts-fonctionnaires en poste, en lien avec le déploiement d'une plateforme dédiée, ou des fonctionnaires stagiaires des écoles de service public, en s'appuyant notamment sur les réseaux associatifs. Le nouveau dispositif comprend en outre une aide financière plus conséquente dédiée, la Bourse Prépa Talents qui a été augmentée, son montant passant de 2 000 € à 4 000 € par an.

La somme de 6 500 € en AE=CP a été prévue pour chaque place offerte au sein d'une Prépa Talents afin de permettre la création de ces nouvelles classes Prépa Talents.

Enfin, la DGAFP contribue également au financement des actions de préparation aux concours organisées par le réseau universitaire des IPAG-CPAG (instituts et centres de préparation à l'administration générale).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	290 000	87 974	290 000	87 974
Rémunérations d'activité	275 790	86 645	275 790	86 645
Cotisations et contributions sociales	14 210	1 329	14 210	1 329
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	82 417 817	74 410 562	80 417 817	74 717 927
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 751 449	2 984 329	9 751 449	3 291 694
Subventions pour charges de service public	70 666 368	71 426 233	70 666 368	71 426 233
Titre 6 : Dépenses d'intervention	7 114 347	15 604 707	6 333 347	11 252 657
Transferts aux ménages	4 460 000	5 724 000	3 679 000	4 217 000
Transferts aux autres collectivités	2 654 347	9 880 707	2 654 347	7 035 657
Total	89 822 164	90 103 244	87 041 164	86 058 558

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- FORMATION INTERMINISTÉRIELLE :

Prévision LFI 2021 : 2,7 M€ en AE et en CP

Réalisé : 3,0 M€ en AE et 3,3 M€ en CP

Outre l'organisation des concours d'entrée aux IRA, la dotation budgétaire est, pour sa majeure partie, destinée à financer les actions prioritaires du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État pour la période 2021-2023.

Ainsi, la dotation consacrée à la formation interministérielle des fonctionnaires a permis de financer en 2021 :

- l'organisation des concours d'accès aux IRA pour 0,5 M€ en AE et 0,4 M€ en CP ;
- la mise en place d'offres interministérielles de formation *pour les filières métiers transverses à l'attention de l'administration centrale et des services déconcentrés* « ressources humaines », « achat public », « immobilier », « transformation de l'action publique », « numérique » dans le cadre du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État : 1,3 M€ en AE et 1,6 M€ en CP sur le budget de la formation interministérielle centrale ;

Fonction publique

Programme n° 148 | Justification au premier euro

- à l'échelon déconcentré, les actions de formation, mises en œuvre dans le cadre du réseau constitué des conseillers formation des plates-formes régionales d'appui à la GRH (PFRH), ont permis de poursuivre à la fois l'effort de mutualisation des actions de formation entre services de l'Etat en région et leur accompagnement dans la mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale de l'État. pour 1,2 M€ en AE et 1,3 M€ en CP.

- SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC**- École Nationale d'administration (ENA)****Prévision LFI 2021** : 30,6 M€ en AE et en CP**Réalisé** : 31,7 M€ en AE et en CP

La subvention pour charges de service public 2021 s'élevait à 31,7 M€ après déduction de la réserve de précaution. L'exécution intègre notamment l'augmentation de 1,4 M€ pour tenir compte du maintien de la rémunération des élèves et des stagiaires des cycles préparatoires de l'École nationale d'administration (décret n°2020-1469 du 27 novembre 2020).

- Instituts régionaux d'administration (IRA)**Prévision LFI 2021** : 40,1 M€ en AE et en CP**Réalisé** : 39,7 M€ en AE et en CP

La subvention pour charges de service public s'est élevée à 40,1 M€ en 2021 et s'est exécutée, en montant net, à 39,7 M€ après déduction de la réserve de précaution.

DÉPENSES D'INTERVENTIONS**- Bourses Talents****Prévision LFI 2021** : 7,9 M€ en AE et 5,3 M€ en CP**Réalisé** : 5,7 M€ en AE et 4,2 M€ en CP

Remplaçant les allocations pour la diversité dans la fonction publique dans le cadre du Plan Talents, les bourses talents font l'objet d'une réévaluation, passant de 2 000 à 4 000 € par an et par bénéficiaire. Elles constituent une part importante des actions menées en faveur de la promotion de l'égalité des chances dans la fonction publique en apportant une aide aux étudiants et aux demandeurs d'emploi, sous conditions de ressources, pour la préparation aux concours de catégorie A ou B.

- Classes prépa talents**Prévision LFI 2021** : 5,9 M€ en AE et 5,8 M€ en CP**Réalisé** : 7,6 M€ en AE et 4,8 M€ en CP

De nouvelles classes Prépa Talents ont été mises en place dès 2021.

Présentes sur tout le territoire, elles sont intégrées soit à des écoles de service public, soit à des universités, à des instituts d'études politiques, à des CPAG ou IPAG. Elles s'appuient aussi sur le réseau existant des classes préparatoires intégrées des écoles de service public.

La somme de 6 500 € en AE=CP a été prévue pour chaque place offerte au sein d'une Prépa Talents afin de permettre la création de ces nouvelles classes Prépa Talents. Ainsi, il a été mis en place 74 Prépas Talents pour un total de 1 161 élèves en 2021.

Les classes prépa talents sont destinées à apporter un soutien matériel et pédagogique à des candidats d'origine modeste dans le cadre de leur préparation à différents concours de la fonction publique, ce qui permet à ces candidats de disposer de conditions matérielles adéquates en vue de leur réussite.

- SUBVENTIONS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES**Prévision LFI 2021** : 2,2 M€ en AE et en CP

Réalisé : 2,2 M€ en AE et en CP

Cette subvention versée aux organisations syndicales (OS) représentatives de fonctionnaires de l'État au niveau national, est encadrée par le décret n°200-1215 du 11 décembre 2000.

- AUTRES CRÉDITS DE FORMATION

Enfin, 0,09 M€ ont été consacrés aux subventions à divers organismes dont l'Institut européen d'administration publique (IEAP) de Maastricht pour une action de formation au niveau international et le Réseau des écoles de service public (RESP) qui regroupe près de 39 écoles de service public.

ACTION

02 – Action sociale interministérielle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Action sociale interministérielle		139 681 456	139 681 456		133 341 456	133 341 456
		129 146 433	129 146 433		123 762 077	123 762 077

L'action sociale interministérielle finance des prestations visant à améliorer, directement ou indirectement, les conditions de travail et de vie des agents de l'État et de leurs familles. Elle s'intègre dans la politique de gestion des ressources humaines de l'État employeur.

Les agents de l'État participent à la définition et au suivi des prestations interministérielles d'action sociale, par l'intermédiaire de leurs représentants siégeant au comité interministériel d'action sociale (CIAS) des administrations de l'État. Celui-ci propose les orientations de l'action sociale, conformément à l'article 9 du titre 1er du statut général des fonctionnaires. L'action du CIAS est relayée dans les régions par les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS).

Les prestations interministérielles d'action sociale sont de nature soit individuelle (chèques-vacances, CESU garde d'enfant, aide à l'installation des personnels), directement gérées par la DGAFP au niveau central, soit collective (logement, crèche, restauration) qui font l'objet de délégations de crédits vers le niveau déconcentré.

Depuis une modification intervenue en 2012, le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des agents de l'État permet aux établissements publics nationaux et aux établissements publics locaux d'enseignement d'intégrer le champ de l'action sociale interministérielle, sous réserve du règlement d'une contribution financière à due concurrence des effectifs bénéficiaires. Ainsi, l'adhésion et le retrait d'établissements publics dans l'action sociale interministérielle a conduit au transfert en PLF 2021 de 2 385 393 €.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	122 321 258	121 320 055	122 131 194	117 669 639

Fonction publique

Programme n° 148 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	122 321 258	121 320 055	122 131 194	117 669 639
Titre 5 : Dépenses d'investissement	12 710 198	3 209 383	6 560 262	1 387 187
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	12 710 198	3 209 383	6 560 262	1 387 187
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 650 000	4 616 996	4 650 000	4 705 250
Transferts aux ménages	4 650 000	4 686 226	4 650 000	4 686 226
Transferts aux entreprises		-107 000		
Transferts aux autres collectivités		37 770		19 024
Total	139 681 456	129 146 433	133 341 456	123 762 077

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL**- PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE INDIVIDUELLES :****Prévision LFI 2021:** 91,9 M€ en AE et en CP**Réalisé :** 86,5 M€ en AE et 86,0 M€ en CP**- LES AIDES AUX FAMILLES :****Prévision LFI 2021 :** 78,2 M€ en AE et en CP**Réalisé :** 67,0 M€ en AE et en CP**A) CHÈQUES-VACANCES :****Prévision LFI 2021 :** 38,0 M€ en AE et en CP**Réalisé :** 35,3 M€ en AE et 35,5 M€ en CP

Le chèque-vacances est une prestation d'aide aux loisirs ou aux vacances versée à l'ensemble des agents actifs et retraités de l'État remplissant les conditions d'attribution et remise sous forme de titres de paiement spécialisés. Il repose sur une épargne de l'agent, abondée d'une participation de l'État correspondant à 10, 15, 20, 25 et 30 % selon le revenu fiscal de référence (RFR) de l'agent.

Les agents de moins de 30 ans bénéficient d'une bonification de 35 %.

Par ailleurs, un barème spécifique à destination des agents affectés dans les départements d'outre-mer (DOM), a été mis en place à compter de 2015.

Suite au rendez-vous salarial de juillet 2020 avec les organisations syndicales, il a été acté une revalorisation de +5 % du barème des ressources et une simplification des procédures conformément à la circulaire du 22 décembre 2020 entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2021.

La dépense 2021 au titre des chèques-vacances est inférieure à la prévision de la LFI 2021 (-2,3 M€ en AE et -2,1 M€ en CP) en raison de la baisse constatée des ouvertures de plans de chèques-vacances en 2020, liée au contexte de crise sanitaire. L'année 2021 a vu la mise en œuvre d'une mesure exceptionnelle non reconductible d'attribution d'une bonification complémentaire de 60 € aux détenteurs de plans servis en 2021. Cette mesure d'un montant de 6,8 M€ (frais de gestion inclus) a bénéficié à environ 100 000 agents et a permis de pallier la baisse structurelle de la consommation de cette prestation liée à une baisse du nombre de bénéficiaires et de plans de financement.

B) CHÈQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) POUR LA GARDE DES JEUNES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS :**Prévision LFI 2021 :** 40,2 M€ en AE et en CP**Réalisé :** 31,6 M€ en AE et 31,5 M€ en CP

Afin de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, l'État employeur a mis en place au bénéfice de ses agents, une prestation unique « CESU – garde d'enfant 0/6 ans ». Versées sous la forme de chèques employeur.

service universels préfinancés, ces prestations sont destinées à prendre en charge une partie des frais engagés par les agents pour la garde de leurs enfants de moins de six ans.

Jusqu'à fin 2019, le barème d'attribution – en fonction du revenu fiscal de référence, du nombre de parts du foyer et de la situation familiale – comprenait deux tranches d'aides dont le montant s'établissait à 400 € et 700 € (pour 12 mois de droits) pour les agents vivant en couple. La circulaire du 5 novembre 2019 a créé une tranche d'aide supplémentaire à 200€, et revalorisé le barème des ressources de +5 %.

Par ailleurs, pour les agents en situation monoparentale, l'aide bien qu'étant délivrée sans plafond de ressources varie en fonction du nombre de parts fiscales et du revenu fiscal de référence. Son montant, en année pleine, est de 265 €, 480 € ou 840 €. Enfin, pour les agents affectés dans les départements d'outre-mer un barème spécifique leur est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2015 afin de tenir compte de leur situation particulière en matière d'accès aux prestations d'action sociale.

La consommation 2021 au titre du dispositif « CESU – garde d'enfant 0/6 ans » qui s'établit à 31,5 M€ en CP demeure inférieure à la LFI 2021 (-6,6 M€ en CP net de réserve de précaution) en raison du contexte de crise sanitaire. On constate néanmoins une continuité des effets déjà observés en 2020 de la circulaire du 5 novembre 2019 sur le nombre de bénéficiaires en 2021 en hausse par rapport à 2020 (environ 73 000 ouvertures de droit contre 64 885 en 2020).

- L'AIDE AU LOGEMENT :

Prévision LFI 2021 : 9,3 M€ en AE et en CP

Réalisé : 14,4 M€ en AE et 14,2 M€ en CP

A) AIDE A L'INSTALLATION DES PERSONNELS DE L'ÉTAT (AIP) :

Prévision LFI 2021 : 8,4 M€ en AE et en CP

Réalisé : 13,9 M€ en AE et en CP

Le dispositif d'aide à l'installation des personnels est destiné à accompagner l'accès au logement locatif des agents entrant dans la fonction publique de l'État en prenant en charge une partie des dépenses rencontrées lors de la conclusion du bail (premier mois de loyer, frais d'agence, dépôt de garantie et frais de déménagement).

La prestation est attribuée sous conditions de ressources. Elle se voit également appliquer le barème spécifique à destination des agents affectés dans les départements d'outre-mer (DOM) et bénéficiers de la revalorisation du barème des ressources de +5 % et d'une simplification des procédures conformément à la circulaire du 22 décembre 2020 entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2021.

Suite aux annonces du gouvernement lors de la tenue du conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat de juin 2021, et conformément à la circulaire du 26 juillet 2021 entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2021, le montant de la prestation pour les agents résidant en zone ALUR ou exerçant leurs fonctions au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville a été revalorisé de 600 € passant de 900 € à 1 500 € et le montant de la prestation dans tous les autres cas a été revalorisé de +200 € passant de 500 € à 700 €. Par ailleurs, cette prestation est désormais ouverte aux agents contractuels disposant de contrats d'une durée au moins égale à un an.

Le montant total des dépenses en 2021 est supérieur à celui de la LFI 2021 (+5,6 M€ en AE et en CP) et en large progression par rapport à celui de 2020 (6,8 M€ en AE et en CP), année fortement impactée par la crise sanitaire. La hausse des dépenses par rapport à la LFI 2021 a été financée par le report des crédits généraux pour 1,5 M€ en AE et CP et le reste par le redéploiement au sein du programme 148 de crédits non engagés en raison de la crise sanitaire.

Cette hausse correspond aux effets des mesures structurelles mises en place (hausse des montants d'aide + élargissement aux contractuels > 1 an). En 2021, 12 332 agents ont bénéficié du dispositif (contre 8 799 en 2020).

B) LE LOGEMENT D'URGENCE :

Prévision LFI 2021 : 0,9 M€ en AE et CP

Réalisé : 0,5 M€ en AE et 0,3 M€ en CP

La dotation budgétaire liée au logement d'urgence doit permettre un accès plus facile à un logement ou un hébergement temporaire aux agents soudainement placés dans des circonstances d'urgence sociale ainsi qu'à ceux exprimant un besoin provisoire de logement sans urgence sociale.

Fonction publique

Programme n° 148 | Justification au premier euro

Le montant total des dépenses en 2021 porté à 0,5 M€ en AE et 0,3 M€ en CP est inférieur à celui de la LFI 2021. Ainsi, les besoins en logement d'urgence, pour partie liés à la survenance d'évènements imprévisibles (exemples : inondations), restent en effet difficiles à anticiper avec précision.

Des dépenses d'un montant de 225 € en AE et 5 160 € en CP ont été imputées à tort sur la sous-action 6.

- SECTIONS RÉGIONALES INTERMINISTÉRIELLES D'ACTION SOCIALE (SRIAS) :**Prévision LFI 2021 :** 4,4 M€ en AE et en CP**Réalisé :** 5,2 M€ en AE et 4,7 M€ en CP

Les SRIAS proposent, dans le respect des orientations arrêtées par le comité interministériel d'action sociale (CIAS) et dans la limite des crédits délégués au niveau régional, diverses actions aux bénéficiaires des agents de la région concernée. Elles sont fondées, à cet égard, à proposer des actions innovantes ou à mener des expérimentations.

La réalisation de ces projets constitue une part importante de la dynamique de mise en œuvre de l'action sociale au niveau déconcentré.

Le montant total des dépenses en 2021 est supérieur à celui de la LFI 2021 (+0,9 M€ en AE et +0,4 M€ en CP) et témoigne d'une réelle dynamique des actions innovantes financées en régions malgré le contexte de crise sanitaire.

Des dépenses d'un montant de 6189,70 € ont été imputées à tort sur la sous-action aide aux familles.

- PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE COLLECTIVES :**Prévision LFI 2021 :** 27,5 M€ en AE et 27,3 M€ en CP**Réalisé :** 33,5 M€ en AE et 30,6 M€ en CP**LES AIDES AUX FAMILLES :****- RÉSERVATION DE PLACES EN CRÈCHES****Prévision LFI 2021 :** 30,5 M€ en AE et 30,1 M€ en CP (dont 3 M€ de fonds de concours)**Réalisé :** 32,2 M€ en AE et 29,8 M€ en CP

Mis en place avec l'appui de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), le dispositif permet aux agents de bénéficier prioritairement de places en crèches implantées dans des aires géographiques adaptées à leurs besoins (et non exclusivement dans leur commune de résidence). Les réservations, dont la gestion est confiée aux préfets, font l'objet d'un contrat avec les structures d'accueil dont le financement est assuré sur une base annuelle.

Réactivée en 2007, la prestation connaît une réelle dynamique. Dans le cadre de l'accord relatif à l'égalité professionnelle femmes / hommes, un objectif de 1000 places en crèches supplémentaires entre 2019 et 2021 avait été fixé.

L'exécution 2021 à 25,6 M€ en AE et 25,6 M€ en CP (hors fonds de concours) est inférieure à la LFI en AE (-1,6 M€) et en CP (-1,2 M€) et progresse par rapport à l'exécution 2020 (+5% en AE et +13% en CP) car le nombre de places en crèches a augmenté de manière importante en 2021 (+550 places pour un parc d'environ 4 600 places). Ces nouvelles réservations ont été réalisées selon un rythme de facturation qui varie d'une région à l'autre, au gré de la passation/renouvellement de nouveaux marchés. Ainsi, sur la période 2019-2021, environ 1 300 places en crèches supplémentaires ont été attribuées permettant d'atteindre largement l'objectif prévu dans le cadre de l'accord relatif à l'égalité professionnelle femmes / hommes. La sous-consommation en CP est notamment constituée de factures non payées dans les délais de fin de gestion, et générera des restes à payer en 2022.

Par ailleurs, cette prestation bénéficie de crédits ouverts par voie de fonds de concours relatifs aux aides financières des CAF pour le développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective dont la consommation s'est élevée à 6,6 M€ en AE et 4,2 M€ en CP.

L'AIDE AU LOGEMENT :

- LES RÉSERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX

Prévision LFI 2021 : 0,2 M€ en CP

Réalisé : 1,2 M€ en AE et 0,9 M€ en CP

Les réservations interministérielles de logements sociaux ont vocation à répondre aux besoins de logement de tous les agents publics rémunérés sur le budget de l'État et dont les ressources n'excèdent pas le seuil fixé par la réglementation régissant les logements sociaux. Ces réservations leur permettent de bénéficier prioritairement de logements implantés dans des aires géographiques adaptées à leurs besoins. Conclues dans le cadre de l'action sociale interministérielle déconcentrée pour une durée de 20 à 30 ans, elles sont négociées contractuellement auprès des bailleurs sociaux par les préfets de région ou de département.

Ce dispositif a fait l'objet d'une relance des réservations de logements conventionnels auprès de bailleurs sociaux notamment en Île-de-France et Provence Alpes Côtes d'Azur, zones géographiques immobilières à forte tension. Cette relance de réservations de logements conventionnels s'est concrétisée par la signature de 3 conventions avec des bailleurs sociaux en Île-de-France et d'une convention en Provence Alpes Côtes d'Azur pour la réservation de logements pour un droit unique pour un montant de 1,2 M€ en AE et 0,9 M€ en CP.

Des retraits de 107 000 € en AE ont été imputées à tort en titre 6.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- RESTAURATION

Prévision LFI 2021 : 12,7 M€ en AE et 6,5 M€ en CP (intègre les fonds de concours)

Réalisé : 4,5 M€ en AE et 2,4 M€ en CP

Les crédits d'investissement correspondent au financement des travaux de remise aux normes d'hygiène et de sécurité du parc de 88 restaurants inter-administratifs (RIA).

L'exécution totale 2021 s'élève à 10,88 M€ en AE et 6,41 M€ en CP compte tenu des deux transferts d'un montant total de 6,4 M€ en AE et 4,0 M€ en CP destinés au financement des opérations de rénovation des RIA d'Alençon, Strasbourg, Lille et Nantes.

Réalisés dans le cadre du programme de rénovation des cités administratives et des sites multi-occupants portée par le programme 348 et sous la responsabilité de la Direction Immobilière de l'Etat (DIE), ces décrets permettent ainsi une meilleure utilisation des crédits par la DIE, à travers un « pilotage intégré », dans le cadre d'un marché unique englobant l'ensemble des travaux (espaces de bureaux et RIA).

Compte tenu de ces transferts, le montant global des crédits destinés au financement des opérations de rénovation des RIA est en cohérence avec l'enveloppe initiale de la LFI 2021.

Ces décrets permettent ainsi une meilleure utilisation des crédits par la DIE, à travers un « pilotage intégré », dans le cadre d'un marché unique englobant l'ensemble des travaux (espaces de bureaux et RIA).

Des dépenses d'un montant de :

- 1,3 M€ en AE et 1 M€ en CP ont été imputées à tort sur des crédits de fonctionnement

- 38 k€ en AE et 19 k€ en CP sur des crédits d'intervention.

LES DÉPENSES D'INTERVENTION

AIDE AU MAINTIEN A DOMICILE

Prévision LFI 2021 : 4,7 M€ en AE et en CP

Réalisé : 4,7 M€ en AE et en CP

Dans le cadre de la politique de prévention et d'accompagnement du risque de dépendance des personnes socialement fragilisées, l'État employeur participe aux frais engagés par ses retraités (pensionnés civils et ouvriers de l'État de plus de 55 ans n'entrant pas dans le champ des allocataires de l'aide à l'autonomie) pour leur maintien à domicile. Versée sous condition de ressources, elle repose d'une part sur une identification sociale et ciblée de ses

Fonction publique

Programme n° 148 | Justification au premier euro

bénéficiaires et, d'autre part, sur une réponse appropriée et adaptée à leurs besoins. Cette prestation est gérée par la CNAV pour le compte de la DGAFP.

2021 a été la première année de mise en œuvre du projet de mise en place de deux tranches d'aides supplémentaires (tranche 7 et 8) pour l'aide au maintien à domicile permettant d'aligner les tranches de barème sur celles de la prestation servie aux retraités relevant du régime général et renforçant ainsi la politique de soutien et d'autonomie en faveur des populations retraitées de la fonction publique.

ACTION**03 – Appui et innovation des ressources humaines**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Appui et innovation des ressources humaines		7 018 480 6 816 367	7 018 480 6 816 367		7 018 480 6 561 266	7 018 480 6 561 266

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	7 018 480	6 644 478	7 018 480	6 433 197
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 018 480	6 644 478	7 018 480	6 433 197
Titre 6 : Dépenses d'intervention		171 889		128 069
Transferts aux ménages		44 000		34 000
Transferts aux entreprises		16 000		
Transferts aux autres collectivités		111 889		94 069
Total	7 018 480	6 816 367	7 018 480	6 561 266

- FONDS D'INNOVATION RH :

Prévision LFI 2021 : 1,0 M€ en AE et en CP

Réalisé : 0,9 M€ en AE et 0,9 M€ en CP

La consommation pour l'exercice 2021 représente 90% de la dotation disponible.

Le FIRH, créé en 2017, a pour vocation le financement de projets innovants en RH sur la base d'appels à projet nationaux.

Les 46 projets retenus et financés en 2021 ont fait la preuve de leur caractère innovant, multi-partenarial et répliquable. Depuis 2019, une partie des projets lauréats des années précédentes se trouvent sur la bibliothèque des initiatives RH (BIRH) portée par la DGAFP. Elle assure la capitalisation des projets innovants de l'ensemble de la fonction publique et met à la disposition des professionnels des ressources humaines, issus des trois versants de la fonction publique, un outil simple pour faire connaître, valoriser et partager les initiatives innovantes. Les projets innovants lauréats du FIRH constituent un premier vivier de projets complété par d'autres initiatives issues des services de la fonction publique.

Ainsi, chaque projet FIRH ayant abouti fait l'objet d'une fiche projet sur cette plateforme accessible à tout agent public, comportant un retour d'expérience ainsi qu'un certain nombre de pièces jointes permettant une répliquabilité du projet et facilitant le déploiement de ces expérimentations.

Actuellement, 140 initiatives sont présentes sur la BIRH avec 1 700 comptes créés et un trafic mensuel relativement constant d'environ 5 000 visites.

Grâce à ce levier d'actions, un réseau d'innovateurs RH se structure tant au niveau des ministères qu'au niveau des régions et une spécialisation des régions est en train de se dessiner.

- FONDS INTERMINISTÉRIEL D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL :

Prévision LFI 2021 : 1,1 M€ en AE et en CP

Réalisé : 0,6 M€ en AE et 0,7 M€ en CP

L'amélioration des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail représente un enjeu majeur des politiques de ressources humaines car elles conditionnent l'exercice même des missions des agents publics. En 2018, l'action 3 du programme 148 a été renforcée par la création d'un fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail (FIACT). Ce fonds permet de cofinancer des projets soumis par les employeurs, visant à l'amélioration des conditions de travail et de l'organisation du travail. Le FIACT est lancé sur la base d'un appel à projets national et ses modalités de mise en œuvre sont précisées par une circulaire annuelle.

En 2021, l'enveloppe budgétaire du FIACT a permis le financement de 32 projets.

FONDS DES SYSTÈMES D'INFORMATION RH :

Prévision LFI 2021 : 1,3 M€ en AE et en CP

Réalisé : 0,8 M€ en AE et 0,6 M€ en CP

Le fonds des systèmes d'information RH finance, par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignation, la mise en œuvre du compte personnel de formation pour les 3 versants de la fonction publique.

- FONDS ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE :

Prévision LFI 2021 : 1,0 M€ en AE et en CP

Réalisé : 0,8 M€ en AE et en CP

Le fonds égalité professionnelle a été mis en place au cours de l'année 2019. Il a permis de cofinancer des projets innovants afin de promouvoir et de favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dans une démarche possiblement reproductible et co-construite.

Prévu par l'accord relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, le Fonds en faveur de l'égalité professionnelle (FEP) a rencontré, pour sa troisième édition en 2021, un succès qui ne se dément pas. En

effet, malgré un contexte significativement compliqué par la crise sanitaire et ses effets, 65 projets ont été déposés (contre 71 en 2020, 51 en 2019), par des administrations centrales et déconcentrées de l'État en métropole et outre-mer et par des établissements publics, ce qui témoigne de la volonté constante de ces administrations de s'engager pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

55 dossiers ont ainsi été retenus par le comité de sélection qui s'est réuni le 3 mars 2021, piloté par la DGAFP, en lien avec le Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE) de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et comprenant deux PFRH.

Des dépenses d'un montant de 0,1 M€ en AE et 0,07 M€ en CP ont été imputés à tort en titre 6.

- ACCOMPAGNEMENT RH

L'activité « accompagnement RH » est créée en gestion 2021 afin de mettre en cohérence les dépenses liées au rôle de DRH de l'Etat de la DGAFP.

La consommation sur cette activité s'établit à 3,1 M€ en AE et 2,0 M€ en CP pour 2021.

Elle comprend :

- Les nouvelles dépenses liées à la PEP ;
- Les nouveaux projets informatiques (CVTHEQUE, AT/MP, refonte du portail FP, SI Base Concours, etc...) ;
- Les écoles du management et des ressources humaines (EMRH) et ateliers public-privés ;
- Les visites de délégations étrangères ;
- Les ateliers de transformation RH ;
- Les publications à portée interministérielle (guides, lettre-vigie – Vison RH – DRH de l'Etat...) ; - La sténotypie du CCFPE, CCFP, du CIAS, du CHSCT.

Des dépenses d'un montant de 0,06 M€ en AE et 0,06 M€ en CP ont été imputés à tort en titre 6.

ETUDES ET COMMUNICATION :

Prévision LFI 2021 : 2,6 M€ en AE et en CP

Réalisé : 0,5 M€ en AE et 1,5 M€ en CP

Ces crédits ont notamment permis de financer :

- des actions de communication, pour **0,3 M€ en AE et 0,4 M€ en CP** :
 - des enquêtes auprès d'agents publics des trois versants : 3 études en 2021 (sondages sur la réforme de la haute fonction publique, le télétravail et le pass sanitaire) pour un total de 50 K€ ;
 - la publication d'études statistiques, rapports annuels, guides méthodologiques et d'accompagnement sur différentes thématiques RH, et la diffusion des lettres électroniques de la DGAFP ;
 - la production d'infographies, chiffres clés et data vidéos en appui du rapport annuel sur l'état de la fonction publique, du rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique et ou encore le bilan annuel du dispositif des nominations équilibrées : 15 K€ ;
 - la participation à des forums d'orientation, salons professionnels et autres webinaires pour promouvoir les métiers de la fonction publique, les différentes voies d'accès, les dispositifs de préparation aux concours, les nombreuses opportunités de réaliser son apprentissage dans la fonction publique, mais aussi promouvoir les outils développés par la DGAFP (Place de l'emploi public, Place de l'apprentissage) : 70 K€ ;

- l'organisation d'événements en distanciel (EMRH et ateliers de la transformation RH, au national ou déclinés en région par les PFRH) à destination essentiellement des acteurs RH (publics ou privés) sur différents sujets, comme la formation professionnelle, le management et le collectif de travail, l'égalité professionnelle ou encore la santé mentale) : 5K€ ;
 - Plusieurs campagnes média : sur les inscriptions aux concours des IRA, sur l'égalité des chances et la promotion du plan Talents du service public, sur l'attractivité : 100 K€ ;
 - Des opérations de communication pour accompagner le lancement d'un dispositif (campagne sur la protection sociale complémentaire, par exemple) ou valoriser les métiers et l'emploi dans la fonction publique auprès des jeunes : 155 K€.
- des dépenses informatiques pour un montant total de 0,2 M€ en AE et 1,1 M€ en CP, qui concernent :
- l'inscription au **concours des IRA** (acquisition logiciel, hébergement logiciel, solution dématérialisation et réalisation des copies du concours),
 - la maintenance, l'hébergement et l'assistance utilisateur de la solution **SAFIRE** (Système d'information pour l'animation et la formation interministérielle régionale),
 - l'évolution, la configuration, la maintenance, l'homologation sécurité du portail "**Place de l'emploi public**",
 - le développement, la configuration, l'hébergement et l'assistance utilisateur, l'audit d'accessibilité, l'homologation sécurité du projet de **MENTOR** (plate-forme de formation à distance),
 - l'hébergement, la maintenance et l'assistance utilisateur du **simulateur d'entretiens**,
 - l'hébergement, le support fonctionnel et l'accompagnement de l'**outil GPECC PFRH**,
 - la maintenance et l'hébergement du portail « Fonction publique »,
 - la maintenance, l'hébergement et l'audit d'accessibilité du site PASS « Place de l'Apprentissage et des Stages »,
 - la maintenance et l'hébergement du site BIRH « Bibliothèques des initiatives RH »,
 - le renouvellement des licences du réseau collaboratif Lien RH.

LES DÉPENSES D'INTERVENTION

172 k€ en AE et 128 k€ en CP ont été imputés à tort sur des crédits de titre 6 concernant principalement le fond d'amélioration des conditions de travail.

Fonction publique

Programme n° 148 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENA - Ecole nationale d'administration (P148)	30 416 552	30 416 552	30 612 000	30 612 000	32 077 991	32 077 991
Subventions pour charges de service public	30 416 552	30 416 552	30 612 000	30 612 000	31 720 491	31 720 491
Transferts					357 500	357 500
IRA - Instituts régionaux d'administration (P148)	40 627 244	40 627 244	40 054 368	40 054 368	41 242 242	40 579 242
Subventions pour charges de service public	40 627 244	40 627 244	40 054 368	40 054 368	39 706 742	39 706 742
Transferts					1 535 500	872 500
ENAP - Ecole nationale de l'administration pénitentiaire (P107)					110 500	110 500
Transferts					110 500	110 500
Universités et assimilés (P150)	273 650	273 650			3 345 000	1 887 700
Transferts	273 650	273 650			3 345 000	1 887 700
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)					11 000	11 000
Transferts					11 000	11 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	104 063	104 063			1 014 000	838 500
Transferts	104 063	104 063			1 014 000	838 500
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)					12 530	12 530
Transferts					12 530	12 530
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)					578 500	318 500
Transferts					578 500	318 500
INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (P155)					78 000	78 000
Transferts					78 000	78 000
VNF - Voies navigables de France (P203)					33 359	15 539
Transferts					33 359	15 539
Total	71 421 509	71 421 509	70 666 368	70 666 368	78 503 122	75 929 502
Total des subventions pour charges de service public	71 043 796	71 043 796	70 666 368	70 666 368	71 427 233	71 427 233
Total des transferts	377 713	377 713			7 075 889	4 502 269

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE**EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis		
ENA - Ecole nationale d'administration	Réalisation 2020 Prévision 2021 Réalisation 2021	0 0	403 432	14 15	3 4	3 3	0 0

Opérateur	Réalisation 2020 Prévision 2021 Réalisation 2021	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés		dont apprentis
		0	405	15	5	5	0
IRA - Instituts régionaux d'administration		0	639	2	0	1	0
		0	648	5	0	5	0
		0	627	0	0	0	0
Total		0	1 042	16	3	4	0
		0	1 080	20	4	8	0
		0	1 032	15	5	5	0

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	1 080	1 032

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	-26	-19

En LFI, le schéma d'emplois attendu sur 2021 était de - 26 ETP dont :

- 4 ETP sur le personnel permanent de l'ENA
- 20 ETP sur les élèves stagiaires pour tenir compte de la sortie des élèves de formation initiale (promotion 2020-2021) au 15 octobre 2021, et non plus au 31 décembre 2021.
- 2 ETP sur le personnel permanent des IRA

ENA:

Au 31 décembre 2021, les effectifs sont de 404,57 ETPT sous plafond dont :

- 149,17 ETPT pour les élèves (Plafond BI 2021: 153 ETPT)
- 89,58 ETPT pour les stagiaires et les boursiers (Plafond BI 2021: 102 ETPT)
- 165,82 ETPT pour le personnel permanent sous plafond (Plafond BI 2021: 177 ETPT)
-
- Le schéma d'emplois a été de +4 ETP sur le personnel permanent et -2 ETP sur les élèves. La promotion sortie en 2021 est la 2ème à terminer sa scolarité le 15 octobre. Aussi, l'impact sur le schéma d'emplois de la sortie de scolarité au 15 octobre au lieu du 31 décembre a été principalement constaté en 2020 (-76 ETP en 2020 par rapport à 2019).
-

Pour les IRA :

Pas de schéma d'emplois sur le personnel permanent de IRA en 2021. L'effectif en ETPT du personnel permanent est resté stable à 104,6 ETPT.

En revanche, un schéma d'emplois de -21 ETP sur les effectifs des élèves a été constaté en 2021.

Fonction publique

Programme n° 148 | Justification au premier euro

Opérateurs

OPÉRATEUR

ENA - Ecole nationale d'administration

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire. Le premier semestre enregistre une activité atone en raison des différentes restrictions.

Un rebond a été observé dès l'été et s'est confirmé au début du second semestre avec le retour des formations en présentiel. Néanmoins la fin de l'exercice a de nouveau été perturbée par l'émergence du variant Omicron et aux nouvelles contraintes afférentes.

Les services de l'école ont reprogrammé des actions annulées en début d'exercice et ont pu en mettre de nouvelles, par le biais de classes virtuelles.

Le solde budgétaire est excédentaire de 2,2M€ (-0,9 M€ prévu au BI) et traduit une baisse importante des dépenses. Les encaissements de recettes sont inférieurs aux prévisions du BR2, s'agissant notamment des ressources propres. Elles sont néanmoins supérieures à celles enregistrées en 2020 (+20%)

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		19				24
Transferts		19				24
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	203	737				364
Transferts	203	737				364
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	3	3				
Transferts	3	3				
P231 – Vie étudiante					4	4
Transferts					4	4
P147 – Politique de la ville	4	4			2	2
Transferts	4	4			2	2
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	50	50				
Subventions pour charges de service public	50	50				
P148 – Fonction publique	30 417	30 417	30 612	30 612	32 078	32 078
Subventions pour charges de service public	30 417	30 417	30 612	30 612	31 720	31 720
Transferts					358	358
Total	30 676	31 229	30 612	30 612	32 083	32 471

Fonction publique

Programme n° 148 | Opérateurs

L'augmentation de la SCSP par rapport à 2020 résulte de la revalorisation des traitements et indemnités versés aux stagiaires des cycles préparatoires et des élèves en formation initiale en application du décret n° 2020-1469 relatif à la rémunération des élèves de l'ENA et stagiaires des cycles préparatoires de l'ENA .

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	29 763	26 280	Subventions de l'État	31 888	31 752
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	6 100	5 567	– subventions pour charges de service public	31 888	31 752
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 216	11 513	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	60	483	Autres subventions	1 432	1 198
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 400	2 401	Revenus d'activité et autres produits	5 263	6 977
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 400	2 401	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	12	323
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 392	1 366
Total des charges	40 039	38 276	Total des produits	38 583	39 926
Résultat : bénéfice		1 650	Résultat : perte	1 455	
Total : équilibre du CR	40 039	39 926	Total : équilibre du CR	40 039	39 926

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	459		Capacité d'autofinancement		2 362
Investissements	900	746	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		1
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 359	746	Total des ressources		2 362
Augmentation du fonds de roulement		1 616	Diminution du fonds de roulement	1 359	

* Voté

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
10 869	9 351	12 871

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	29 763	29 763	28 463	28 463
Fonctionnement	8 078	7 816	7 892	7 485
Intervention	0	0	0	0
Investissement	995	900	947	663
Total des dépenses AE (A) CP (B)	38 836	38 479	37 302	36 611
dont contributions employeur au CAS pensions	6 100	6 100	5 657	5 657

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	36 546	36 980
Subvention pour charges de service public	31 888	31 720
Autres financements de l'État	18	406
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 414	1 511
Recettes propres	3 226	3 342
Recettes fléchées	948	1 839
Financements de l'État fléchés	120	430
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	828	1 409
Total des recettes (C)	37 494	38 819
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	2 207
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	985	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Actions internationales et européennes	1 150	511	525	0	0	0	0	1 660	1 674
	1 180	626	678	0	0	0	0	1 806	1 858
Formations continues	2 801	1 249	1 309	0	0	0	0	4 050	4 110
	2 712	1 190	1 135	0	0	0	0	3 902	3 847
Formations des élèves de l'ENA en formation initiale	10 969	1 509	1 381	0	0	5	5	12 483	12 355
	10 995	1 211	1 208	0	0	3	3	12 208	12 205
Préparation aux	7 254	732	848	0	0	10	10	7 995	8 111

Fonction publique

Programme n° 148 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
concours de l'encadrement supérieur	6 991	1 051	867	0	0	19	19	8 062	7 877	
Recherche et publications	713 630	149 73	154 78	0 0	0 0	0 0	0 0	862 703	867 708	
Recrutement des élèves de l'ENA (3 concours)	776 818	357 365	292 358	0 0	0 0	0 0	0 0	1 133 1 184	1 068 1 177	
Support	6 100 5 138	3 572 3 374	3 309 3 161	0 0	0 0	980 926	885 642	10 652 9 437	10 293 8 940	
Total	29 763 28 463	8 078 7 892	7 816 7 485	0 0	0 0	995 947	900 663	38 836 37 302	38 479 36 611	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	985	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	15	5
Autres décaissements non budgétaires	0	8 292
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 000	8 297
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	2 002
Abondement de la trésorerie fléchée	0	665
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 337
Total des besoins	1 000	10 299

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	2 207
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	5	2
Autres encaissements non budgétaires	0	8 089
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	5	10 299
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	995	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	150	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	845	0
Total des financements	1 000	10 299

* Voté

Le solde budgétaire est excédentaire à hauteur de 2,2 M€ (-0,9 M€ prévu au BI) et traduit une baisse importante des dépenses (-5% sur les CP par rapport aux prévisions du BI) .

En effet, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire. Le premier semestre enregistre une activité atone en raison des différentes restrictions.

Un rebond a été observé dès l'été et s'est confirmé au début du second semestre avec le retour des formations en présentiel. Néanmoins, la fin de l'exercice a de nouveau été perturbée par l'émergence du variant Omicron et aux nouvelles contraintes afférentes.

Les services de l'école ont reprogrammé des actions annulées en début d'exercice et ont pu en ajouter de nouvelles, par le biais de classes virtuelles.

Les recettes sont supérieures aux prévisions du BI (+1,3 M€, dont +0,7 M€ au titre des ressources propres).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	417	447	420
– sous plafond	403	432	405
– hors plafond	14	15	15
<i>dont contrats aidés</i>	3	4	5
<i>dont apprentis</i>	3	3	5
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Au 31 décembre 2021, les effectifs sont de 404,57 ETPT sous plafond dont :

- 149,17 ETPT pour les élèves,
- 89,58 ETPT pour les stagiaires et les boursiers
- 165,82 ETPT pour les personnels permanents sous plafond.

Les effectifs au 31/12/2021 sont de 355 ETP dont 12 hors plafond.

Le schéma d'emploi a été de +2 ETP (+4 ETP sur le personnel permanent et - 2 ETP sur les élèves) .

Au 1er janvier 2021, l'effectif total d'une promotion représente 83 élèves, issus des voies d'accès suivantes :

- concours externe : 40,
- nouveau concours externe spécial réservé aux docteurs : 3,
- concours interne : 32,
- troisième concours : 8.

OPÉRATEUR

IRA - Instituts régionaux d'administration

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En raison de la crise sanitaire et du confinement, les IRA ont été invités dès le début du confinement par la tutelle DGAFP à reprogrammer les sessions de formation continue à l'après confinement.

Recrutement

La réforme des modalités de recrutement porte à la fois sur la périodicité des concours et sur la nature des épreuves que comportent ces concours. A partir de la session de printemps 2020, les épreuves ont été profondément repensées afin de renforcer l'approche par les compétences dans les épreuves tant d'admissibilité (cas pratique et questions à choix multiples, désormais communs aux trois viviers externe, interne, 3e concours) que d'admission (entretien avec le jury, dont le caractère d'entretien de recrutement est renforcé).

L'organisation des concours de recrutement, lors de la session du printemps 2020, a été marquée par la crise sanitaire. Cependant, à compter de cette même session du printemps 2020, les sessions ultérieures ont pu se dérouler dans le strict respect des recommandations sanitaires pour l'organisation des examens et concours. Sur le plan des épreuves écrites, le barème de l'épreuve de QCM (deuxième épreuve d'admissibilité) a été révisé. Il a ainsi pu bénéficier d'un assouplissement qui a conduit à réduire l'impact de la mauvaise réponse, la faisant ainsi passer de -1 à -0,5. Cette réforme a permis de diviser le nombre de candidats éliminés par 4. Au total, pour l'année 2021, 6 605 candidats ont concouru sur près de 14 989 inscrits, soit 44 % de présents pour un taux de féminisation de 62 % en moyenne à l'admissibilité pour les deux sessions. *In fine*, la sélectivité s'est opérée à 2,6 candidat pour 1 poste pour la session de printemps 2021 et 2,4 candidat pour 1 poste pour la session d'automne 2021.

Formation initiale

Les points clés du nouveau parcours de formation initiale dispensé au sein des IRA depuis le 1^{er} septembre 2019 se résument par l'organisation de deux périodes probatoires de 6 mois qui permettent désormais de recruter 2 promotions chaque année pour un total de 820 élèves (contre 730 auparavant), et la mise en stage des élèves au début du 9^{ème} mois de formation ce qui a pour effet de transférer la responsabilité de la décision de titularisation au ministère employeur. Il vise également le renouvellement des pratiques pédagogiques via l'approche par les compétences et l'individualisation des parcours au moyen d'une pédagogie innovante.

Le fait marquant de l'exercice reste, comme pour 2020, la crise sanitaire qui a conduit les IRA à adapter en profondeur les modalités d'enseignement. En particulier le recours au distanciel s'est maintenu, certes en deçà de l'année 2020, mais également dans une logique d'intégration forte de ses modalités. Toutes les équipes se sont mobilisées pour développer dans l'urgence de nouvelles modalités pédagogiques intégrant le travail à distance, nécessitant un important travail avec les intervenants pour transformer leurs supports en outil interactif, en développant des classes virtuelles, etc.

La crise sanitaire aura permis de d'accentuer le développement des modalités pédagogiques basées sur l'utilisation du numérique. Ainsi en formation initiale, le e-learning est entré dans le quotidien des élèves tout au long de leur formation, que ce soit à l'institut ou sur leur poste d'affectation. Des classes virtuelles ont été organisées dans chaque

IRA permettant à l'élève de garder le lien et d'entrer en communication simultanée avec l'intervenant. Des MOOC et autres formations dites asynchrones ont aussi été mobilisés.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		5				
Transferts		5				
P231 – Vie étudiante	4	4			20	20
Subventions pour charges de service public	1	1			5	5
Transferts	3	3			16	16
P147 – Politique de la ville	65	65			7	7
Transferts	65	65			7	7
P148 – Fonction publique	40 627	40 627	40 054	40 054	41 242	40 579
Subventions pour charges de service public	40 627	40 627	40 054	40 054	39 707	39 707
Transferts					1 536	873
Total	40 697	40 702	40 054	40 054	41 270	40 607

Les IRA ont bénéficié de financements de la part de l'Etat :

Programme 148:

-SCSP : 39,7 M€ (net de la mise en réserve)

- Les autres financements de l'Etat s'élèvent à 1 511 653 €.

Ce montant correspond à la subvention classes talents d'un montant de 934 250 €, des appels publics à projet d'un montant de 94 263 € et des crédits de formation continue d'un montant de 303 000 €. , Le rétablissement de crédits de la caisse des dépôts et consignations, d'un montant de 0,9 M€ a été reçu par le programme 148 et transféré partiellement puisque seul l'IRA de Lille a bénéficié d'un versement de 180 140€. Le solde sera versées aux autres IRA en 2022.

Dans les comptes financiers des IRA, les recettes perçues par l'Etat s'élèveraient à 1508 K€ (et non 900K€).

Les financements des programmes 231 et 147 concernent le programme des cordées de la réussite.

Fonction publique

Programme n° 148 | Opérateurs

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	35 405	32 878	Subventions de l'État	39 787	39 856
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	10 565	10 132	– subventions pour charges de service public	39 787	39 856
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 589	8 928	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 276	2 393
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 916	2 111	Revenus d'activité et autres produits	1 262	1 425
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 916	2 111	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	204	291
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	43 994	41 806	Total des produits	42 325	43 675
Résultat : bénéfice		1 869	Résultat : perte	1 669	
Total : équilibre du CR	43 994	43 675	Total : équilibre du CR	43 994	43 675

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	43	3 688
Investissements	1 647	1 913	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières	866		Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	2 513	1 913	Total des ressources	43	3 688
Augmentation du fonds de roulement		1 775	Diminution du fonds de roulement	2 470	

* Voté

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
15 066	11 006	15 861

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	36 470	36 470	34 174	34 174
Fonctionnement	6 136	6 018	5 807	5 297
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 301	2 115	1 919	1 895
Total des dépenses AE (A) CP (B)	44 908	44 603	41 901	41 367
dont contributions employeur au CAS pensions	10 565	10 565	10 132	10 132

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	42 105	42 372
Subvention pour charges de service public	39 787	39 706
Autres financements de l'État	1 041	1 508
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	235	0
Recettes propres	1 043	1 157
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	42 105	42 372
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	1 005
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	2 498	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
FORMATION	455	1 358	1 358	0	0	0	0	1 813	1 813
CONTINUE	349	1 514	1 456	0	0	0	395	1 863	2 200
FORMATION INITIALE	27 118	2 529	2 529	0	0	0	0	29 647	29 647
	25 217	2 016	1 742	0	0	0	0	27 233	26 959
SOUTIEN	8 897	2 249	2 130	0	0	2 301	2 115	13 448	13 143
	8 608	2 278	2 098	0	0	1 919	1 500	12 806	12 207
Total	36 470	6 136	6 018	0	0	2 301	2 115	44 908	44 603
	34 174	5 807	5 297	0	0	1 919	1 895	41 901	41 367

* Voté

Fonction publique

Programme n° 148 | Opérateurs

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 498	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	8
Autres décaissements non budgétaires	0	224
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 498	232
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	825
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	825
Total des besoins	2 498	1 057

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	1 005
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	52
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	1 057
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 498	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 498	0
Total des financements	2 498	1 057

* Voté

L'exercice budgétaire 2021, encore marqué par la crise sanitaire, s'est traduit par un solde budgétaire positif (1M€), très supérieur à la prévision initiale (solde déficitaire de 2,5 M€). Les dépenses, en légère progression par rapport à 2020, sont inférieures aux prévisions du BI. Les recettes, issues principalement des subventions de l'Etat, restent quant à elles conformes aux prévisions du budget initial.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	641	653	627
– sous plafond	639	648	627
– hors plafond	2	5	
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	1	5	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Suite aux recommandations de la Cour des Comptes concernant l'exercice 2020, il convient de distinguer dans les documents budgétaires les emplois rémunérés par IRA entre les élèves et les personnels permanents.

Ainsi, l'exécution du plafond d'emplois en 2021 s'élève à 627,39 ETPT répartis de la façon suivante:

- 104,6 ETPT pour les personnels permanents (stable par rapport à 2020)
- 522,79 ETPT élèves

L'effectif en ETP au 31/12/ 2021 des 5 IRA est de 543 ETP (dont 2 ETP hors plafond).

Exécution du schéma d'emplois 2021:

Personnel permanent: pas de schéma d'emplois

Elèves: -21 ETP